

# Catalogue de critères relatif au certificat pour les Sites 2000 watts

Édition courte 2019

Version 1.0 | Informations supplémentaires sur [www.2000watt.swiss](http://www.2000watt.swiss)

Direction du projet Sites 2000 watts  
Daniel Kellenberger  
Dipl. Kultur- und Umwelting. ETHZ/ FHNW  
c/o Intep - Integrale Planung GmbH  
Pfungstweidstrasse 16  
8005 Zürich  
Telefon +41 (0)43 488 38 90  
[areal@2000watt.ch](mailto:areal@2000watt.ch)

Responsabilité du programme  
Ricardo Bandli  
Bundesamt für Energie BFE - Sektion  
Gebäude  
Mühlestrasse 4  
3063 Ittigen  
Tel. +41 (0)58 462 54 32  
[ricardo.bandli@bfe.admin.ch](mailto:ricardo.bandli@bfe.admin.ch)

Office de certification  
Maren Kornmann  
c/o ENCO Energie-Consulting AG  
Munzachstrasse 4  
4410 Liestal  
Tel. +41 (0)61 965 99 00  
[zertifizierung@2000watt.ch](mailto:zertifizierung@2000watt.ch)

Développement technique Sites 2000 watts  
Heinrich Gugerli  
c/o Gugerli Dolder Umwelt &  
Nachhaltigkeit GmbH  
Solistrasse 2  
8180 Bülach  
Tel. +41 (0)79 704 26 82  
[technik@2000watt.ch](mailto:technik@2000watt.ch)

### Validité

Le présent Catalogue de critères avec aide à l'évaluation relatif au certificat pour les Sites 2000 watts 2019 entre en vigueur le 1er juillet 2019; il remplace le Catalogue de critères pour les Sites 2000 watts appliqué jusqu'ici. Il ne peut être utilisé qu'avec le manuel relatif au certificat pour les Sites 2000 watts Version 2019.

### Impressum

EDITEUR SuisseEnergie

#### RÉDACTION

Heinrich Gugerli Gugerli Dolder GmbH (direction, édition 2019 et 2017)  
Thomas Fink ENCO AG (édition 2019 et 2017)  
Bruno Hoesli Planar AG (édition 2017)  
Daniel Kellenberger Intep GmbH (édition 2017)  
Maren Kornmann ENCO AG (édition 2017)  
Stefan Schneider Planungsbüro Jud AG (édition 2017)  
Urs Vogel Amstein + Walthert AG (édition 2017)

#### TECHNISCHE KOMMISSION

Heinrich Gugerli Développement technique Sites 2000 watts (direction)  
Daniel Kellenberger Direction du projet Sites 2000 watts, Intep GmbH  
Céline Pahud Office de certification Sites 2000 watts, Canton de Vaud  
Katrin Pfäffli Représentation « La voie SIA vers l'efficacité énergétique »,  
Architekturbüro Preisig Pfäffli  
Stefan Schneider Expert en mobilité, Planungsbüro Jud  
Urs Vogel Instrumente 2000-Watt-Areal, Amstein + Walthert AG  
Fränzle Wegmüller Représentation Suisse romande, Weinmann Énergies SA

VERSION V1.0 juillet 2019  
LANGUES DE, FR  
TRADUCTION ACTA Conseils Sàrl, Yverdon-les-Bains  
LAYOUT Agence Trio, Lausanne  
LOGO Miux Agentur, Chur

## Aperçu

Domaine	Thème										
	Pts max.	Pts max.		Pts max.		Pts max.		Pts max.		Pts max.	
1. Gestion	110	1.1 Organisme responsable du site	20	1.2 Lignes directrices et cahier des charges	40	1.3 Monitoring	20	1.4 Contrôle et pilotage	20	1. Joker	10
2. Communication, coopération, participation	70	2.1 Participation	30	2.2 Informations et offres pour les utilisateurs	20	2.3. Rôle de modèle	10			2. Joker	10
3. Utilisation du site et urbanisme	100	3.1 Urbanisme	30	3.2 Diversité de l'utilisation	20	3.3 Espaces semi-publics et publics	20	3.4 Approvisionnement local	20	3. Joker	10
4. Approvisionnement et élimination	70	4.1 Énergie	40	4.2 Eau	10	4.3 Déchets et recyclage	10			4. Joker	10
5. Bâtiments	90	5.1 Rentabilité	10	5.2 Stratégie pour les bâtiments	10	5.3 Standard de bâtiment / optimisation de l'exploitation	35	5.4 Densité d'occupation	25	5. Joker	10
6. Mobilité	90	6.1 TIM	25	6.2 Trajets à pied ou à vélo	35	6.3 Transports publics et mobilité combinée	20			6. Joker	10
<b>Totale du site</b>	<b>530</b>										

		Pts max.
<b>1. Gestion</b>		<b>110</b>
<b>1.1 Organisme responsable du site</b>	<b>20</b>	<b>L'organisme responsable du site est organisé selon un caractère contraignant sur le long terme; il dispose des pleins pouvoirs en ce qui concerne les mesures nécessaires à l'attribution respectivement au maintien du certificat pour les Sites 2000 watts.</b>
<b>1.1.1 Structure de l'organisme responsable</b>	10	Le site dispose d'une structure qui permette la planification, le développement, la réalisation et l'exploitation au sens de la société à 2000 watts. L'organisme responsable du site est constitué sur la base de contrats ou de conventions. Il est dirigé de manière à satisfaire aux exigences du certificat.
<b>1.1.2 Ressources (personnel, moyens financiers)</b>	10	Les ressources en matière de personnel et de moyens financiers sont disponibles pour développer et exploiter le site au sens de la société à 2000 watts. La structure de l'organisation opérationnelle est définie. Un mandat a été attribué pour obtenir des ressources en personnel interne ou externe. Il existe des contrats ou cahiers des charges en bonne et due forme pour les tiers mandatés (p.ex.: conseillers Site 2000 watts, Mobility manager). Ces documents définissent les objectifs à atteindre et les tâches à réaliser pour satisfaire aux aspects partiels du processus de certification.
<b>1.2 Lignes directrices et cahier des charges</b>	<b>40</b>	<b>Les objectifs, tâches et responsabilités relatifs aux domaines pertinents visant la réalisation de la société à 2000 watts sont régis par l'organisme responsable du site à tous les niveaux de manière contraignante, et reposent sur un fondement d'ordre supérieur. Les contenus doivent également être reportés de manière contraignante sur les utilisateurs.</b>
<b>1.2.1 Lignes directrices et cahier des charges</b>	20	L'organisme responsable du site définit et gère les lignes directrices et le cahier des charges pour la mise en œuvre des domaines pertinents visant la réalisation de la société à 2000 watts. Y sont contenus les objectifs en lien avec le concept d'affectation, la qualité du lieu, les bâtiments et l'approvisionnement énergétique ainsi que la mobilité. Les prescriptions sont adaptées pour la phase « Exploitation ». <i>Remarque: la satisfaction des objectifs des prescriptions dont il est ici question est évaluée dans les domaines 3 à 6</i>
<b>1.2.2 Détermination et accompagnement des objectifs</b>	10	Les objectifs fixés et documentés pour le site convergent avec les objectifs d'ordre supérieur (communaux, cantonaux; pour autant qu'ils existent), sont contrôlés périodiquement sur le plan de leur contribution et adaptés si nécessaire. L'organisme responsable du site est en contact avec les autorités supérieures et utilise leur marge de manœuvre (échange, séances, membre au sein de l'organisme responsable, etc.)
<b>1.2.3 Transfert du caractère contraignant</b>	10	Le transfert du caractère contraignant quant au respect des objectifs est consigné par écrit. Les nouveaux utilisateurs sont contraints d'adopter les mêmes objectifs et concepts que leurs prédécesseurs. <i>Remarque: le report sur les nouveaux propriétaires est abordé sous le critère 1.1.1 Structure de l'organisme responsable</i>
<b>1.3 Monitoring</b>	<b>20</b>	<b>L'énergie consommée sur le site et les gaz à effet de serre émis dans le cadre de l'exploitation du bâtiment et de la mobilité quotidienne liée au site sont relevés et évalués au moyen d'un monitoring effectué sur le long terme.</b> <i>Remarque: il existe un risque de chevauchement entre le monitoring avec mesures de correction sur la base des écarts d'objectifs notifiés dans le thème 1.4 et le monitoring compris dans chaque domaine (p.ex. monitoring de l'énergie d'exploitation / phase d'exploitation également présente dans le domaine 5). Pour cette raison, seule l'existence du système de monitoring dans le thème 1.3 est contrôlée</i>
<b>1.3.1 Monitoring de l'énergie d'exploitation</b>	10	La consommation énergétique totale dédiée à l'exploitation du site est mesurée et analysée périodiquement. Le monitoring de l'énergie d'exploitation enregistre l'énergie produite et consommée sur place pour l'ensemble du site ainsi que pour les bâtiments, unités de location et installations pertinentes. Pour les unités de location, il existe des affichages de consommation individuels avec feedback de la consommation.
<b>1.3.2 Monitoring Mobilité</b>	10	Les comportements en lien avec la mobilité des utilisateurs sont périodiquement observés, évalués et communiqués. Le monitoring permet d'établir une évaluation pertinente du comportement global se jouant au niveau de la mobilité quotidienne sur le site et des comportements en matière de mobilité des divers groupes d'utilisateurs.
<b>1.4 Contrôle et pilotage</b>	<b>20</b>	<b>L'organisme responsable mène un système de management de la qualité à tous les niveaux, afin de garantir le processus visant à obtenir ou à conserver le certificat Sites 2000 watts.</b>
<b>1.4.1 Processus d'assurance qualité</b>	20	L'organisme responsable définit un processus de management de la qualité interne et sur mesure visant à obtenir ou à conserver le certificat. Les tâches à accomplir pour répondre aux exigences du certificat en relation avec le processus de management de la qualité sont également confiées aux personnes mandatées par l'organisme responsable. Un système de gestion des réclamations est établi durant la phase d'exploitation du site et des sondages sont réalisés.
<b>1 Joker</b>	<b>10</b>	Selon Manuel 2019



<b>2</b>	<b>Communication, coopération, participation</b>	<b>Pts max.</b> <b>70</b>	
<b>2.1</b>	<b>Participation</b>	<b>30</b>	<b>Les partenaires pertinents pour la planification, la réalisation et l'exploitation du site sont répertoriés par l'organisme responsable, analysés quant à leur rôle et impliqués de manière adéquate dans le processus.</b>
<b>2.1.1</b>	<b>Analyse des partenaires</b>	<b>10</b>	Les partenaires internes et externes déterminants doivent être identifiés en fonction de la phase en vigueur et doivent être intégrés correctement dans les processus de décision.  Remarque: Le comité ou la commission d'un organisme responsable ne sont pas considérés comme étant un partenaire. En revanche, sont considérés comme tels les propriétaires, les investisseurs et acquéreurs potentiels, les locataires actuels et potentiels, les voisins ainsi que les services administratifs (représentants des autorités).
<b>2.1.2</b>	<b>Dialogues et échanges</b>	<b>10</b>	Un dialogue s'avère possible avec les parties impliquées et les groupes d'interlocuteurs. Des échanges structurés permettant le dialogue et le retour d'informations sont créés.
<b>2.1.3</b>	<b>Décision participative des partenaires</b>	<b>10</b>	Les tiers concernés et les parties impliquées disposent des droits appropriés en matière de décision participative impliquant des impacts significatifs sur le site et recourent activement à cette possibilité de co-décision.
<b>2.2</b>	<b>Informations et offres pour les utilisateurs</b>	<b>20</b>	<b>L'organisme responsable veille à ce que les utilisateurs soient sensibilisés aux thématiques de l'utilisation efficace de l'énergie et des comportements respectueux pour l'environnement en matière de mobilité par le biais d'une information et d'offres régulières.</b>
<b>2.2.1</b>	<b>Informations et offres concernant les thèmes liés à l'énergie</b>	<b>10</b>	Des informations spécifiques au site ainsi que des offres ciblées sur l'énergie sont régulièrement élaborées pour les utilisateurs en collaboration avec les participants internes (exploitants, prestataires de service) et externes.
<b>2.2.2</b>	<b>Informations et offres concernant les thèmes liés à la mobilité</b>	<b>10</b>	Des informations spécifiques au site ainsi que des offres ciblées sur la mobilité sont régulièrement élaborées pour les utilisateurs en collaboration avec les différents partenaires.
<b>2.3</b>	<b>Rôle de modèle</b>	<b>10</b>	<b>L'organisme responsable du site communique et rend public les activités qu'il conduit pour atteindre les objectifs de la société à 2000 watts.</b>
<b>2.3.1</b>	<b>Communication quant au rôle de modèle</b>	<b>10</b>	L'organisme responsable du site communique régulièrement et rend public les activités qu'il conduit pour atteindre les objectifs de la société à 2000 watts. Les résultats sont mis en avant. Plusieurs groupes d'interlocuteurs sont définis et ciblés.
<b>2</b>	<b>Joker</b>	<b>10</b>	Selon Manuel 2019

<b>3 Utilisation du site et urbanisme</b>	<b>Pts max.</b> <b>100</b>	
<b>3.1 Urbanisme</b>	<b>30</b>	<b>Dans le cadre d'un processus coopératif, le concept de développement urbain est établi sur la base d'un mécanisme de sélection adapté et déterminé de manière contraignante. Les mesures nécessaires à la réduction des impacts négatifs sur le climat urbain sont engagées.</b>
<b>3.1.1 Concept de développement urbain</b>	<b>10</b>	Le développement urbain du site sur la période d'observation considérée est défini selon un fort caractère contraignant et comporte un échelonnement approprié.
<b>3.1.2 Processus de sélection du projet (urbanisme)</b>	<b>10</b>	Dans le cadre d'une procédure d'urbanisme appropriée, on sélectionne le concept optimal de quartier et d'espaces extérieurs en tenant compte des critères pertinents d'un Site 2000 watts.
<b>3.1.3 Climat urbain (adaptation au changement climatique)</b>	<b>10</b>	On étudie les conséquences du développement du site sur le climat urbain. Le concept urbanistique permet la bonne aération du site. Les mesures engagées permettent un faible réchauffement et une évaporation élevée, évitant ainsi les « îlots de chaleur ».
<b>3.2 Diversité de l'utilisation</b>	<b>20</b>	<b>L'organisme responsable du site analyse la gamme d'affectations existante et future et veille au mix harmonisé et diversifié des affectations et des utilisateurs sur le site et dans les zones urbanisées et espaces libres aux alentours. Ceci permet d'atteindre une densité de fonctions et d'interactions élevée.</b>
<b>3.2.1 Diversité des utilisateurs</b>	<b>10</b>	L'organisme responsable veille à la mixité sociale du site et à la diversité des utilisateurs (p.ex. par le biais de différentes offres en matière d'affectation, différents segments de prix, etc.)
<b>3.2.2 Diversité des utilisations</b>	<b>10</b>	Les affectations du site consolident, complètent ou élargissent la gamme d'affectation conformément au concept de développement / aux lignes directrices.  Remarque: La coordination avec les objectifs de la commune est évalué dans le critère 1.2.2.
<b>3.3 Espaces semi-publics et publics</b>	<b>20</b>	<b>L'organisme responsable veille à ce que le site dispose de suffisamment de surfaces en rez-de-chaussée prêtes à accueillir du public et d'espaces intérieurs et extérieurs qui puissent être utilisés comme zones de rencontre. Ceci permet de garantir un niveau de qualité élevé en ce qui concerne le séjour sur le site, ce qui entretient également la vie du site.</b>
<b>3.3.1 Affectation des rez-de-chaussée</b>	<b>10</b>	Situées en rez-de-chaussée, des surfaces utiles prêtes à accueillir du public et adaptées à un usage public sont proposées et utilisées, et les conditions en termes de hauteur sous plafond, raccordements techniques et accès depuis l'espace extérieur sont remplies.
<b>3.3.2 Espaces intérieurs et surfaces de toitures / loggias semi-publics</b>	<b>5</b>	L'organisme responsable veille à la quantité suffisante en matière d'offres et à la bonne diversité de celles-ci dans les espaces communs de rencontre et de séjour utilisés par les utilisateurs du site et les tiers extérieurs dans les espaces intérieurs, sur les surfaces de toitures et les loggias.
<b>3.3.3 Espaces extérieurs (semi-publics et publics)</b>	<b>5</b>	L'organisme responsable encourage un niveau de qualité élevé en ce qui concerne le séjour sur le site grâce à des espaces-rue, espaces libres et espaces verts publics et semi-publics. Les espaces extérieurs du site sont coordonnés avec l'environnement alentour.  Limites: La perméabilité des surfaces et la végétalisation sont évaluées dans le critère 3.1.3. Climat urbain.
<b>3.4 Approvisionnement local</b>	<b>20</b>	<b>Il existe sur le site et dans le voisinage immédiat des offres en biens de consommation courante, axées sur la structure des habitants et des utilisateurs. De telles offres de services permettent à la population de privilégier un mode de vie fondé sur une consommation plus basse des ressources.</b>
<b>3.4.1 Offres en biens et services de consommation courante</b>	<b>20</b>	Il existe sur le site et/ou dans le voisinage immédiat des offres en biens et services de consommation et sociaux adaptés aux besoins des habitants et des employés du site.
<b>3 Joker</b>	<b>10</b>	Selon Manuel 2019

<b>4 Approvisionnement et élimination</b>	<b>Pts max.</b> <b>70</b>	
<b>4.1 Energie</b>	<b>40</b>	<b>L'énergie consommée sur le site est produite en grande partie sur place (sur le site) ou produite localement et présente une qualité écologique élevée.</b>
<b>4.1.1 Energie finale produite localement ou sur site (chaleur et électricité)</b>	<b>20</b>	Le potentiel lié à la production locale ou sur site de chaleur et d'électricité autoconsommée à partir de sources renouvelables visant la couverture des besoins énergétiques globaux du site est exploité.
<b>4.1.2 Qualité de l'énergie finale utilisée</b>	<b>20</b>	L'énergie finale utilisée est renouvelable et présenter un niveau de qualité écologique élevé. L'énergie renouvelable produite sur place conformément au critère 4.1.1 est généralement considérée comme énergie finale avec une qualité écologique supplémentaire. Pour l'énergie finale fournie au site, un justificatif relatif à la qualité écologique supplémentaire naturemade star ou l'équivalent est requise.
<b>4.2 Eau</b>	<b>10</b>	<b>L'approvisionnement en eau et la consommation d'eau sur le site suivent le principe de l'efficacité des ressources.</b>
<b>4.2.1 Utilisation efficace des ressources en eau</b>	<b>10</b>	Il existe pour le site un concept conforme à la phase comprenant un plan de mesures pour l'utilisation efficace des ressources en eau potable. Le monitoring de la consommation d'eau potable est établi et mis en œuvre lors de l'exploitation. La consommation d'eau potable est régulièrement thématisée et des mesures sont mises en œuvre en cas d'écarts par rapport aux objectifs.
<b>4.3 Déchets et recyclage</b>	<b>10</b>	<b>La production de déchets doit être réduite ou totalement évitée. Sur le site, les déchets sont collectés séparément de manière optimale, en fonction des filières de récupération disponibles.</b>
<b>4.3.1 Gestion des déchets</b>	<b>10</b>	Il existe pour le site un concept conforme à la phase comprenant un plan de mesures pour le traitement des déchets. Le monitoring des quantités de déchets est établi et mis en œuvre lors de l'exploitation. Le concept de traitement des déchets est régulièrement thématisé et des mesures sont mises en œuvre en cas d'écarts par rapport aux objectifs.
<b>4 Joker</b>	<b>10</b>	Selon Manuel 2019

<b>5 Bâtiments</b>	<b>Pts max.</b> <b>90</b>	
<b>5.1 Rentabilité</b>	<b>10</b>	<b>La rentabilité sur le long terme joue un rôle important dans les décisions d'investissement pour les produits et services de l'organisme responsable du site.</b>
<b>5.1.1 Coûts du cycle de vie</b>	<b>10</b>	Lors de décisions concernant les investissements, les coûts du cycle de vie (CCV) sont calculés et pris en compte (forme « développement »). Les frais de gestion sont affichés et optimisés (forme « exploitation »).
<b>5.2 Stratégie pour les bâtiments</b>	<b>10</b>	<b>L'organisme responsable du site définit la stratégie en matière de bâtiment pour l'état souhaité sur la base de processus de sélection / de décisions qualifiés.</b>
<b>5.2.1 Processus de sélection de projet (bâtiment / parcelle)</b>	<b>10</b>	Un processus de sélection bien préparé et mené de façon équitable au niveau des bâtiments / des parcelles garantit une solution optimale par rapport à l'architecture / l'urbanisme, la fonctionnalité, la rentabilité et l'énergie / l'environnement. Les thèmes en relation avec la société à 2000 watts sont intégrés de manière appropriée dans le processus de sélection.
<b>5.3 Standards de construction et optimisation de l'exploitation</b>	<b>35</b>	<b>L'organisme responsable du site vise les meilleurs standards de bâtiments possibles, les applique et veille à une exploitation optimale des bâtiments.</b>
<b>5.3.1 Energie, protection du climat et construction durable</b>	<b>35</b>	Sur le site, des bâtiments avec les standards les plus élevés sont planifiés, réalisés et exploités. Cela concerne l'exigence liée à l'énergie globale pour les domaines Construction, Energie d'exploitation et Mobilité ainsi que les autres aspects liés à la construction durable et à l'exploitation. Dans la phase d'exploitation du site, des optimisations de l'exploitation sont systématiquement effectuées.  Remarque: les standards de bâtiments respectivement les labels dont bénéficient les objets situés sur le site sont évalués d'une manière forfaitaire. Les exigences légales minimales pour les prescriptions ordinaires sur le site doivent être respectées pour tous les bâtiments. La commune peut exiger le respect de conditions énergétiques accrues dans le cadre de prescriptions légales cantonales / communales (p.ex. plan d'affectation spécial).
<b>5.4 Densité d'occupation</b>	<b>25</b>	<b>Sur le site, les surfaces par personne sont optimisées au sens de la satisfaction des objectifs de la société à 2000 watts.</b>
<b>5.4.1 Pilotage des surfaces par personne</b>	<b>25</b>	Des surfaces modérées par personne favorisent la satisfaction des objectifs visés par la société à 2000 watts en ce qui concerne les bâtiments. Des offres flexibles en matière d'aménagement de l'espace et des instruments de pilotage (p.ex. prescriptions d'habitation) constituent des contributions efficaces en vue de réduire les surfaces par personne.
<b>5 Joker</b>	<b>10</b>	Selon Manuel 2019



		Pts max.	
<b>6</b>	<b>Mobilité</b>	<b>90</b>	
<b>6.1</b>	<b>TIM</b>	<b>25</b>	<b>L'organisme responsable du site optimise le TIM en orientant le stationnement automobile à la baisse et en imputant les coûts à ceux qui les occasionnent. Il se sert des bénéfices pour financer des alternatives à la mobilité automobile ou pour créer de telles incitations.</b>
<b>6.1.1</b>	<b>Places de stationnement pour véhicules à moteur</b>	<b>10</b>	Le nombre de places de parc pour voitures particulières est réduit en fonction d'une faible demande. L'offre en places de stationnement contribue au recours en offres de mobilité efficaces et respectueuses de l'environnement.  Dans la phase d'exploitation du site, les surfaces de stationnement qui ne sont plus sollicitées peuvent simplement être converties pour un autre usage.
<b>6.1.2</b>	<b>Utilisation flexible des possibilités de stationnement</b>	<b>10</b>	Le concept d'exploitation des places de stationnement veille à imputer les coûts à ceux qui les occasionnent, en évitant un subventionnement croisé des places de stationnement par les revenus des surfaces utiles et en renonçant à une obligation de mettre à disposition des places de stationnement pour les locataires / propriétaires.  L'excédent de recettes qui en résulte ou d'autres sources de financement servent, en particulier, à l'encouragement de systèmes d'incitation en vue d'utiliser les transports publics, les trajets à pied et à vélo et la mobilité combinée.
<b>6.1.3</b>	<b>Politique de prix avec effet sur les volumes de trafic</b>	<b>5</b>	Les coûts relatifs à l'utilisation des places de stationnement sont présentés, en fonction de la politique des transports, en tenant compte de la réduction de l'utilisation des TIM et sont différenciés en fonction des groupes sélectionnés.
<b>6.2</b>	<b>Trajets à pied ou à vélo</b>	<b>35</b>	<b>L'organisme responsable du site encourage les trajets à vélo en proposant un nombre de places de stationnement pour vélos orienté au minimum en fonction des besoins et situé de façon optimale. Les parkings ou abris pour vélos répondent à des standards de qualité élevés. L'organisme responsable du site veille à ce que les chemins destinés aux trajets à pied ou à vélo sur le site soient attrayants et sécurisés.</b>
<b>6.2.1</b>	<b>Places de stationnement pour vélos</b>	<b>10</b>	Le nombre de places de stationnement pour vélos est optimisé sur la base d'une demande importante et affiche par conséquent un chiffre minimum correspondant aux besoins.  Les places de stationnement pour vélos sont facilement accessibles, de bonne qualité et leur conception attrayante. Il existe suffisamment de place pour déposer des vélos spéciaux et une offre de services est disponible.
<b>6.2.2</b>	<b>Réseau complet d'itinéraires piétonniers et de pistes cyclables sur l'ensemble du site</b>	<b>15</b>	Le site dispose d'un réseau attrayant et dense d'itinéraires pour piétons et de pistes cyclables.
<b>6.2.3</b>	<b>Bon niveau de sécurité en lien avec les trajets à pied et à vélo</b>	<b>10</b>	Le site dispose d'une bonne connexion aux réseaux principaux.  Des zones de modération du trafic et des espaces de rencontre augmentent la sécurité des trajets à pied et à vélo.  Les chemins et les places, et en particulier les croisements, sont aménagés avec une bonne visibilité et sont facilement identifiables; les chemins pour piétons sont interdits à toute circulation.  Les personnes handicapées et les personnes âgées sont prises en considération
<b>6.3</b>	<b>Transports publics et mobilité combinée</b>	<b>20</b>	<b>L'organisme responsable du site s'engage à ce qu'il existe des alternatives pour une mobilité automobile qui soient attrayantes et correspondent aux besoins des utilisateurs. L'organisme responsable du site assure qu'une analyse régulière des besoins est menée, sur laquelle s'appuie une optimisation des offres.</b>
<b>6.3.1</b>	<b>Offre en matière de transports publics</b>	<b>10</b>	Le site dispose d'une offre attrayante en matière de transports publics avec des arrêts et des accès bien conçus et facilement accessibles.
<b>6.3.2</b>	<b>Offre mobilité combinée</b>	<b>10</b>	Le site dispose d'offres concrètes en matière de mobilité combinée pour tous les usages. Une offre attrayante de carsharing ainsi qu'une sélection d'offres complémentaires de mobilité orientées vers les besoins sont disponibles.
<b>6</b>	<b>Joker</b>	<b>10</b>	Selon Manuel 2019